



**Conseil Communautaire
18 décembre 2019
Champvans – 18h30**

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 61
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 71
Date de la convocation : 12 décembre 2019
Date de publication : 26 décembre 2019

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 193/19

Objet

Avenant de prorogation du
Contrat de Ville 2015-2020

Secrétaire de séance

Pierre VERNE

Rapporteur :

Jean-Baptiste GAGNOUX

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, R. Foret, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, N. Jeannet, S. Kayi, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, M. Boué, J.M Daubigny, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à C. Bourgeois-République, F. Dray à I. Mangin, Gruet à I. Delaine, A. Hamdaoui à T. Druet, S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à S. Marchand, P. Jobez à N. Jeannet, A. Maire-Amiot à J.P Cuinet, P. Roche à S. Champanhet, J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

J.L Bouchard, P. Blanchet, J.C Lab, D. Germond, I. Girod, J. Péchinot, E. Schlegel, J. Lombard, P. Jacquot, E. Saget, V. Chevriaux, G. Coutrot, R. Curly.

En votant le 21 Février 2014 la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'Assemblée Nationale a réaffirmé les objectifs de la politique de la ville en précisant les enjeux actuels. Cette politique doit permettre le renforcement de la cohésion urbaine et de la solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a donc été signé le 29 septembre 2015 avec l'ensemble des partenaires pour une durée de 5 ans (2015/2020), et comporte quatre axes prioritaires :

- La refonte de la géographie prioritaire, sur le territoire Grand Dolois : Cette réforme a conforté le constat partagé par tous : Les Mesnils Pasteur demeurent un territoire fragile, concentrant une population précaire. Ce quartier s'inscrit néanmoins dans un périmètre plus restreint que l'ancienne Zone Urbaine Sensible (ZUS) ;
- Un Contrat de Ville unique à l'échelle intercommunale : Porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en étroite collaboration avec la Ville de Dole, l'Etat, et les partenaires concernés, l'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un projet de territoire ;
- La mobilisation et la territorialisation des politiques de droit Commun : Ainsi le Contrat de Ville s'appuie sur l'ensemble des politiques publiques de droit commun portées par les administrations responsables et compétentes en matière d'éducation, de transports, de santé, d'emploi, de justice, pour rétablir « l'égalité d'accès aux services aux publics pour les quartiers prioritaires » comme l'évoque la loi ;
- La participation des habitants : Le principe de co-construction de la politique de la ville avec les habitants est inscrit pour la première fois dans la loi en son article 7, afin de renforcer l'implication des habitants dans la définition des projets affectant le développement des quartiers.

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques lancé par l'Etat, a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'Etat dans le cadre du Plan de Mobilisation National, en faveur des habitants des quartiers prioritaires lancé le 18 Juillet 2018.

Le protocole s'appuie notamment sur le Pacte de Dijon, proposé par l'Assemblée des Communautés de France (ADCF) et France Urbain, pour consacrer l'engagement intercommunal en matière de politique de la ville. Les intercommunalités souhaitent, avec l'Etat et les communes, redonner toute leur place au quartier prioritaire, au sein de chaque agglomération.

Dans la logique du Pacte de Dijon, la rénovation des contrats de villes concrétisée au travers des protocoles d'engagements renforcés et réciproques s'appuiera sur les trois principes suivants :

- ✓ Une approche globale de l'action publique reposant sur des objectifs de mixité sociale et intégrant la déclinaison des différents plans nationaux (stratégie pauvreté, plan national de santé, prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes en particulier),
- ✓ Une différenciation en fonction des territoires tenant compte des dynamiques locales, du système d'acteurs en présence (notamment associatifs), de la capacité de l'intercommunalité à porter la politique de la ville, des problématiques de cohésion urbaine spécifiques au type d'urbanisation et enfin de l'évolution des intercommunalités,
- ✓ La responsabilisation en vue de la réelle traduction des engagements de l'État et du mouvement intercommunal et l'association de l'ensemble des collectivités et des services publics dans la dynamique de mobilisation.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques proroge le Contrat de Ville, initialement signé pour la période 2015-2020, jusqu'en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les dispositions de l'avenant de prorogation du Contrat de Ville 2015-2020 suivant le modèle ci-annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait à Champvans,
Le 18 décembre 2019
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle Actions Sociales / Politique de la Ville
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES



PREAMBULE

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'Etat dans le cadre du Plan de Mobilisation National, en faveur des habitants des quartiers prioritaires lancé le 18 Juillet 2018.

Le protocole s'appuie notamment sur le Pacte de Dijon, proposé par l'Assemblée des Communautés de France (ADCF) et France Urbain, pour consacrer l'engagement intercommunal en matière de politique de la ville. Les intercommunalités souhaitent, avec l'Etat et les communes, redonner toute leur place au quartier prioritaire, au sein de chaque agglomération.

En votant le 21 février 2014, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'Assemblée nationale a réaffirmé les objectifs de la politique de la ville en précisant les enjeux actuels. Cette politique doit permettre le renforcement de la cohésion urbaine et de la solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers et leurs unités urbaines, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Rappel des principes établis par la loi de février 2014 :

- 1° Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- 2° Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
- 3° Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
- 4° Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
- 5° Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
- 6° Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- 7° Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- 8° Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;

9° Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;

10° Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

Le Contrat de Ville du Grand Dole a été signé le 22 Septembre 2015 dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques, proroge le contrat de ville, initialement signé pour la période 2015-2020, jusqu'en 2022.

Contenu

PREAMBULE.....	2
Contenu	4
1. Objet de l’avenant	5
2. Synthèse de l’évaluation à mi-parcours issue du bilan d’étape du contrat de ville 2015/2020 .	6
✓ Population :	6
✓ Développement économique et emploi :.....	6
✓ Santé :.....	7
✓ Habitat et renouvellement urbain :.....	7
✓ Participation citoyenne :	8
✓ Un territoire fort :.....	9
3. Les objectifs et enjeux pour 2022	9
✓ Réussite Educative :.....	9
✓ Sécurité et tranquillité publique	10
✓ Accès à l’emploi, formation :.....	10
✓ Habitat et renouvellement urbain.....	11
4. Tableau récapitulatif des engagements renforcés et réciproques :	13
SYNTHESE ET CONCLUSION	14

1. Objet de l'avenant

Dans la logique du Pacte de Dijon, la rénovation des contrats de villes concrétisée au travers des protocoles d'engagements renforcés et réciproques s'appuiera sur les trois principes suivants :

- ✓ Une approche globale de l'action publique reposant sur des objectifs de mixité sociale et intégrant la déclinaison des différents plans nationaux (stratégie pauvreté, plan national de santé, prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes en particulier) ;
- ✓ Une différenciation en fonction des territoires tenant compte des dynamiques locales, du système d'acteurs en présence (notamment associatifs), de la capacité de l'intercommunalité à porter la politique de la ville, des problématiques de cohésion urbaine spécifiques au type d'urbanisation et enfin de l'évolution des intercommunalités ;
- ✓ La responsabilisation en vue de la réelle traduction des engagements de l'État et du mouvement intercommunal et l'association de l'ensemble des collectivités et des services publics dans la dynamique de mobilisation.

La clarification de ces enjeux s'appuiera d'une part sur l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville, et d'autre part, sur les axes de mobilisation nationale de l'Etat.



2. Synthèse de l'évaluation à mi-parcours issue du bilan d'étape du contrat de ville 2015/2020

✓ Population :

La ville de Dole voit sa population constamment diminuer depuis 2006 et passe de 23 300 habitants en 2015 à 22 879 habitants (estimation) en 2019.

Si la population du quartier prioritaire des Mesnls Pasteur a baissé de 2006 à 2015, elle a connu une légère hausse démographique en 2018 notamment due aux constructions de logements neufs dans le cadre du PNRU. Elle est aujourd'hui estimée à 2850 habitants.

La population du Grand Dole est aujourd'hui légèrement supérieure à 54 000 habitants contre 51 911 en 2015, l'agglomération profitant directement des mouvements de population entre la ville centre et le reste du territoire.



✓ Développement économique et emploi :

La situation de l'emploi pour les habitants du quartier s'est améliorée notamment sur les trois dernières années :

- ✓ 2.7% et - 9% du nombre de DE en catégorie A B et C entre 2016 et 2018 ;
- ✓ 13% et -16 % pour la seule catégorie A entre 2016 et 2018 ;
- ✓ 22% et -15% pour les jeunes de – de 26 ans, entre 2016 et 2018.

Le nombre de DE inscrits à Pôle Emploi n'a pas cessé de diminuer depuis 2015 en catégorie A. Le contrat de ville du Grand Dole a vu ses financements se maintenir pour la collectivité et le CGET, et s'étendre par la participation en 2018 de la Région BFC.

- Si les jeunes du quartier ne sont pas moins qualifiés que le public de l'EPCI en 2018, ils accèdent à l'emploi et à la formation de la même façon.

- Le dispositif d'animation des clauses d'insertion a été supprimé.

- La Programmation Emploi Insertion du Grand Dole s'est maintenu avec des financements de projets à hauteur de 100 000 €.

- Le Grand Dole a maintenu et renforcé son dispositif de soutien à la création d'entreprise notamment au Centre d'Activités Nouvelles. De nouvelles entreprises sont ainsi venues s'installer sur le Grand Dole, créant ainsi plusieurs centaines d'emplois nouveaux.

- La zone Innovia accueille des entreprises innovantes et crée de l'emploi (INSECT, CYLINDRE...). Un hôtel d'affaires sera développé près de la gare pour répondre aux besoins des 2300 passagers quotidiens.

✓ **Santé :**

Jusqu'en octobre 2015, 3 médecins généralistes exerçaient sur le quartier. Le départ à la retraite d'un des généralistes a entraîné la fermeture d'un des cabinets médicaux. Malgré plusieurs années de prospection, aucun médecin n'a souhaité s'installer sur le quartier.

Un seul médecin généraliste exerce désormais sur le quartier qui compte également comme seule autre professionnel de santé, une pharmacie et un cabinet d'infirmière.

De leur côté, les associations implantées sur le quartier ont développé des actions santé ces dernières années en direction notamment des femmes et des jeunes (Femmes Debout, Loisirs Populaires Dolois, Régie de Quartier, Centre social).

Les projets développés dans les établissements scolaires du quartier ont également intégré la dimension santé à travers notamment des actions sur le volet nutrition ou accès aux sports. (ex : forum santé, ...).

Mais ces actions restent ponctuelles et de l'initiative des différents acteurs présents.

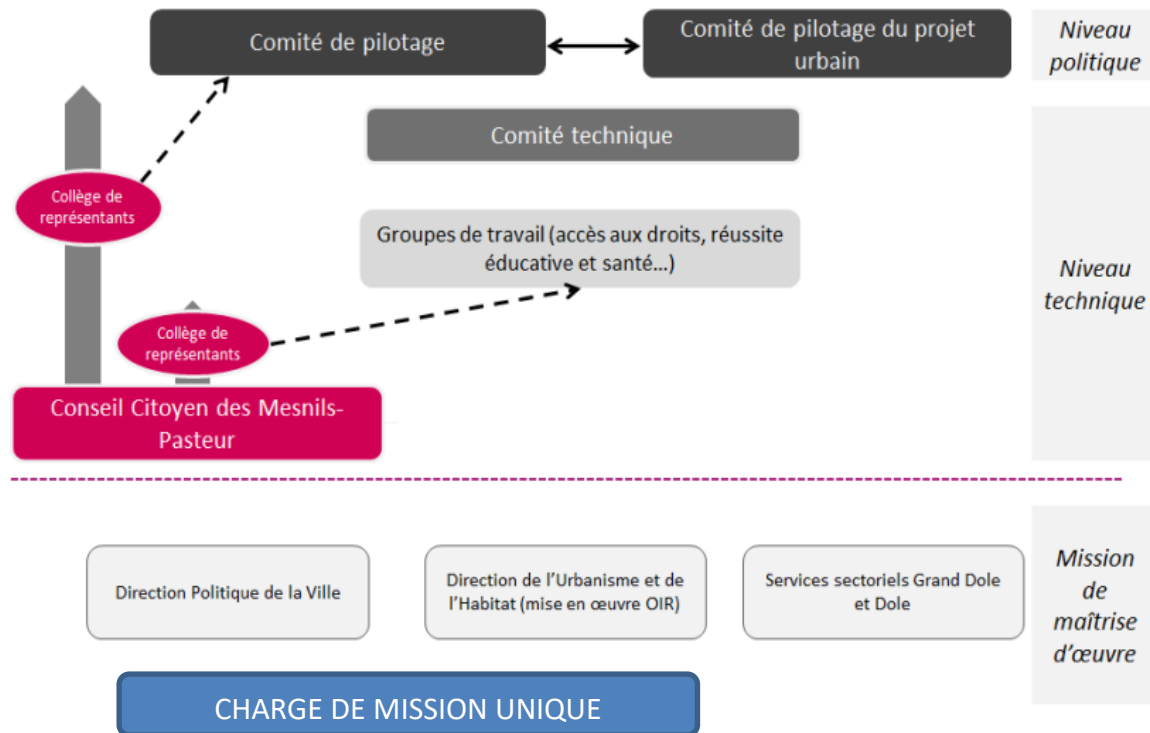
✓ **Habitat et renouvellement urbain :**

L'achèvement en 2018 du projet de renouvellement urbain sur le quartier des Mesnils Pasteur, a permis de voir sa population augmenter ces dernières années, répondant notamment à la demande des habitants, pour un habitat plus qualitatif, permettant une amélioration notable de leur cadre de vie.

La mise en œuvre d'un protocole de préfiguration en 2017/2018, a permis de préciser l'ambition, le programme d'études, et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à un programme de renouvellement urbain décliné dans le cadre d'une convention pluriannuelle qui doit être signée sur le dernier trimestre 2019. Ce NPNRU touchera le quartier Grands Champs et Descartes ainsi que le pôle sportif pour ainsi clore la réhabilitation de l'ensemble du quartier

✓ Participation citoyenne :

Le schéma de gouvernance



La CAGD encourage la responsabilisation des habitants dans les projets qui concernent leur lieu de vie.

Ainsi, pour mener à bien la démarche de co-construction du projet de renouvellement urbain avec les habitants et en lien avec les maîtres d'ouvrage, la CAGD s'est appuyée sur le conseil citoyen, mis en place dans le cadre du contrat de ville 2015-2020.

Depuis octobre 2015, le conseil citoyen constitue un lieu important d'échange, d'information, de dialogue et d'initiatives partagées afin de :

- favoriser la participation des habitants et l'émergence d'une dynamique collective ;
- encourager la prise de responsabilité individuelle et collective ;
- contribuer à une meilleure prise en compte des besoins des habitants ;
- permettre aux habitants usagers d'être acteurs dans la cité.

Depuis 2018, le conseil citoyen rassemble 15 membres permanents. Un deuxième collège associatif, économique, de dix-neuf représentants, vient le compléter.

Par ailleurs, pour permettre aux habitants de co-construire les projets et l'animation du quartier, ils sont étroitement associés, via le conseil citoyen, à la mise en œuvre de l'appel à projets lié au contrat

de ville, conformément à la démarche mise en place avec eux dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville.

Ainsi, les habitants sont associés à l'organisation et à la gestion des subventions de la politique de la ville.

Dans cette perspective, le conseil citoyen a été invité à participer à des journées de formation initiées par la préfecture du Jura. Les membres du conseil ont ainsi été encouragés à réunir des groupes d'échanges entre habitants, à leur initiative, sur de nombreux sujets de la vie du quartier.

Une réelle autonomie s'est donc mise en place quant à la prise d'initiative des citoyens pour se réunir et animer des réunions thématiques variées.

Il en résulte une dynamique citoyenne intéressante aux Mesnils-Pasteur qui a été exposée à l'occasion d'un colloque national sur la politique de la ville.

Aujourd'hui, le conseil citoyen apprécie les sollicitations dont il fait l'objet pour être associé aux différentes questions relatives à la vie du quartier. C'est donc sur cette instance que la concertation autour du projet de rénovation urbaine s'est organisée.

✓ **Un territoire fort :**

La situation géographique au cœur de la région BFC, est un atout économique. Un réseau routier qui place le Grand Dole au cœur des mobilités. Un territoire connecté par un réseau de transport dense, situé entre deux grandes métropoles

Un environnement préservé par de nombreux espaces naturels protégés. Un patrimoine urbain hors du commun, avec un cœur de ville sous statut secteur sauvegardé. Des équipements publics importants avec des infrastructures publiques nouvelles à l'étude pour favoriser l'attractivité du territoire (cinéma, piscine, réfection des salles sportives, culturelles...).

Un attrait touristique qui ne se dément pas et se développe.

Une économie de PME, performante, avec l'ancrage de grandes industries comme Solvay et une collectivité qui favorise la montée en qualification des publics précaires par le financement d'actions spécifiques. Une force associative présente et soutenue. Un aéroport régional qui ouvre le territoire et le rend plus attractif.

3. Les objectifs et enjeux pour 2022

✓ **Réussite Educative :**

L'Éducation Nationale, le Centre Social Olympe de Gouges, le CADA, l'association des Parents d'élèves (APE), l'association GADJE, l'Accueil citoyen des réfugiés, l'équipe du PRE, le service enfance jeunesse du Grand Dole, ont travaillé de concert à la définition et à la déclinaison locale de l'accompagnement à la scolarité. Des questions soulevées ont permis d'engager une réflexion sur différents sujets :

- Comment impliquer les parents dans le parcours scolaire de leurs enfants ;
- Quelle formations pour les professionnels ou bénévoles qui accueillent les familles ;
- Comment renforcer le lien entre les professeurs, les associations et les parents.

- Ces sujets devront guider les partenaires dans la constitution des actions qu'ils déposeront dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville.

Le partenariat Education Nationale et PRE s'est renforcé, par la mise en œuvre d'une fiche de procédure pour formaliser la démarche de suivi et d'accompagnement des enfants, ainsi que le retour aux partenaires.

- Ainsi, un travail spécifique doit être engagé sur la question de la parentalité pour accompagner les parents dans l'éducation sociale de leurs enfants, pour favoriser l'accès aux devoirs, à l'apprentissage du savoir, au respect de l'autre et des institutions, à l'ouverture culturelle nécessaire pour comprendre la société dans laquelle ils vivent.
- Des actions partenariales devront être construites au plus près des habitants et des acteurs du secteur en intégrant la question des multiples cultures et origines de la population sur le quartier.

Un rapprochement avec les acteurs de l'insertion, la Mission Locale, le CCAS, les organismes de formation doit permettre d'apporter une réponse adaptée aux besoins repérés.

- Des financements complémentaires pourront être sollicités via la CAF, le FIPD ou l'ARS.

✓ **Sécurité et tranquillité publique**

Pour garantir la sécurité au quotidien des habitants du quartier, la police municipale et nationale sont amenées à travailler de concert. La mise en œuvre de la cellule de veille de façon bimensuelle permet de répondre rapidement aux problématiques rencontrées par les partenaires sociaux sur le quartier.

- Un accompagnement spécifique des « invisibles », ou des jeunes en situation de rupture scolaire doit amener à terme une régulation des questions de délinquance, d'atteinte à l'ordre public sur le quartier mais aussi de répondre aux problèmes d'incivilité.
- Les réponses proposées dans l'accompagnement des publics, doivent être partenariales pour apporter des solutions multiples dans le cadre d'une démarche innovante et pertinente dans laquelle les bénéficiaires peuvent se retrouver.
- Des actions spécifiques avec le conseil citoyen pour toucher les habitants dans leur vie quotidienne et repérer les besoins latents. La permanence mise en place chaque semaine favorise la remontée d'information et la recherche de solutions à court terme.
- Des financements complémentaires pourront être sollicités via le FIPD.

✓ **Accès à l'emploi, formation :**

Il apparaît essentiel aujourd'hui d'adapter au mieux la formation professionnelle aux besoins des entreprises en prenant en compte les impératifs économiques de chaque région.

L'Etat a lancé en 2018 le PIC – Plan d'Investissement dans les Compétences – qui octroie encore plus de moyens financiers aux régions pour la formation des DE. Si Le financement de la formation des

demandeurs d'emploi est une compétence obligatoire pour toutes les régions françaises. La Région Bourgogne-Franche-Comté en fait cependant un axe fort de sa politique, afin de contribuer massivement au retour à l'emploi des personnes en situation de chômage et financer des formations variées, cultiver un lien fort avec les besoins des entreprises et individualiser les parcours de formation grâce au Service public de la formation professionnelle (SPRF)

Concrètement, elle s'attache à diversifier au maximum son offre de formations, pour s'adapter à la fois aux réalités de l'emploi local – certains métiers sont très demandés dans l'industrie, par exemple, mais aussi pour répondre aux besoins d'avenir, notamment dans les domaines du numérique et de l'environnement.

Permettre aux habitants du quartier notamment les jeunes, de profiter de ces formations, c'est pouvoir les accompagner dans leurs démarches de recherche d'emploi, de stage, c'est aussi les aider à réfléchir sur leur devenir pour que ce choix leur corresponde au mieux.

- Des partenariats locaux entre professionnels de l'emploi, de l'insertion et de l'accompagnement, viendront proposer des actions de repérage et d'accompagnement des demandeurs d'emploi vers l'emploi et la formation.
- Des passerelles entre structures pour favoriser la découverte de l'entreprise et de son environnement viendront compléter le dispositif pour ouvrir le demandeur à différents possibles, et ainsi mieux comprendre les impératifs et organisations qui caractérisent les entreprises aujourd'hui.

La mise en œuvre du NPNRU sur le quartier Descartes, permettra d'intégrer au sein du quartier, le Centre d'Activités Nouvelles (CAN), pour accueillir de jeunes créateurs d'entreprises, qui pourront y développer leurs sociétés et créer de l'emploi.

Les associations œuvrant dans l'accompagnement et le soutien à la création d'entreprises pourront intervenir sur le quartier et favoriser des accompagnements adaptés.

- Des financements complémentaires pourront être sollicités via le Pôle Emploi, la Mission Locale, la Région BFC dans le cadre du PRIC.

✓ **Habitat et renouvellement urbain**

Le Grand Dole a validé en 2019, la mise en œuvre de la Commission Intercommunale du Logement (CIL), pour réfléchir à l'équilibre social de l'habitat par des politiques de peuplement adaptées et encourager les parcours résidentiels au sein de son territoire.

La collectivité a engagé en parallèle, l'élaboration du deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH), et de façon plus global un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur son territoire.

Les enjeux sont multiples :

- Favoriser un développement résidentiel durable et de qualité permettant une répartition équilibrée des dynamiques de croissance au sein du Grand Dole
 - Relancer la construction de logements dans le cœur d'agglomération pour renouveler l'offre existante et mieux répondre aux demandes aujourd'hui non satisfaites (créer les produits qui manquent aujourd'hui) ;

- Prendre appui sur les potentialités offertes par le parc existant : réhabilitation et conventionnement du parc vacant, requalification du parc social en perte d'attractivité, transformations d'usage en centres-bourgs ;
- Réinvestir les logements énergivores et inconfortables, dans les parcs privés et publics, pour en accroître l'attractivité
 - Massifier la rénovation énergétique du parc privé par la structuration locale d'un service public de l'efficacité énergétique (aides aux travaux, conseil personnalisé et gratuit, qualification et mobilisation de la filière professionnelle du bâtiment...)
 - Poursuivre la réhabilitation du parc social de l'agglomération pour prévenir la déqualification des patrimoines anciens
- Accompagner les évolutions démographiques du territoire par une offre d'habitat adaptée
 - Opérer un rééquilibrage du parc de logements en faveur des typologies intermédiaires (renouvellement des formes d'habitat, prestations semi-collectives novatrices et qualitatives) ;
 - Poursuivre le développement de l'offre locative de qualité, en cohérence avec l'armature territoriale ;

Les réunions GUP impulsées en 2016 par la signature d'une nouvelle convention permet de répondre aux questions d'amélioration du cadre de vie des habitants.

- Des passerelles avec les associations doloises doivent répondre au mieux aux demandes exprimées en accompagnant les habitants porteurs de projet pour le quartier, dans les domaines de l'animation, de l'embellissement et du fleurissement, de l'information, du soutien et rapprochement avec le public jeunes.
- Poursuivre l'adaptation d'une partie du parc de logement à la perte d'autonomie ;

4. Tableau récapitulatif des engagements renforcés et réciproques :

<u>Les engagements de la collectivité</u>	<u>Engagements des services de l'Etat</u>	<u>Compléments</u>
Réussite éducative :		
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Renforcer le lien des Parents avec l'Ecole ❖ Renforcer le Soutien scolaire avec le CLAS ❖ Renforcement du volet parentalité, actions partenariales entre acteurs du secteur, les habitants/PRE ; ❖ Développer les actions éducatives dans les espaces publics. 	<p>EN (Pilotage du REP)</p> <p>CAF, DDCSPP</p> <p>CAF, DDCSPP</p> <p>DDCSPP UD POMPIERS</p>	BFC
Sécurité et tranquillité publique :		
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Repérer et accompagner le public des invisibles ; ❖ Soutenir les habitants (conseil citoyen) et les jeunes en lien avec la prévention spécialisée ; ❖ Mettre en œuvre le chantier d'insertion des vestiaires du stade avec les habitants et jeunes adultes du quartier ; ❖ Renforcer la cellule de veille en lien avec les opérateurs du quartier, par des fréquences régulières ; ❖ Assurer la liberté d'aller et venir sur les espaces publics 	<p>FIPD</p> <p>DIRECCTE</p> <p>DDT</p> <p>ARS</p> <p>CILSPD</p>	<p>AAP REGION/FAP</p> <p>ASSOCIATIONS LOCALES</p> <p>GDH OPH39</p> <p>FONDATION AAP REGION/FAP</p> <p>CRECUS REGION</p>
Accès à l'emploi, formation		
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Soutenir le repérage et l'accompagnement des demandeurs d'emploi du quartier (lien Mission locale pour les moins de 26 ans) ; ❖ Favoriser l'accompagnement à la création d'entreprises ; ❖ Développer les modes de garde alternatifs ; ❖ Création d'une Maison France Services. ❖ Mise en œuvre de clauses d'insertion sur les marchés publics du NPNRU 	<p>DIRECCTE /POLE EMPLOI</p> <p>DIRECCTE</p> <p>PREFECTURE</p>	<p>AAP REGION</p> <p>PRIC</p> <p>CRECUS REGION</p> <p>BFC</p> <p>ANRU</p>

Habitat et renouvellement urbain		
❖ <i>Valoriser et développer la Gestion Urbaine de Proximité pour une intervention ciblée sur le nettoyage du quartier et son l'entretien courant ;</i>	DDT	BAILLEURS SOCIAUX POLICE MUNICIPALE
❖ <i>Rapprocher le Conseil Citoyen du monde associatif pour travailler sur l'amélioration du cadre de vie ;</i>		
❖ <i>Mettre en œuvre le NPNRU pour terminer la réhabilitation du quartier et répondre aux demandes des habitants.</i>	ANRU DDT	CRECUS REGION REGION RU

SYNTHESE ET CONCLUSION

La question de la cohésion sociale s'impose aujourd'hui comme une préoccupation essentielle des collectivités locales

Du fait de leur intervention dans la plupart des domaines qui régissent la vie quotidienne des populations, les villes jouent sur cette question un rôle décisif.

Les conséquences des mutations sont profondes pour la société : étalement urbain, accélération des phénomènes de mobilité, nouvelles formes de pauvreté et d'exclusion sociale, ségrégation territoriale, individualisation des modes de vie, émergence et cristallisation d'une « question ethnique », transformation de la famille, vieillissement de la société, effritement du lien social, complexification des niveaux de pouvoir, etc. Autant d'évolutions qui font désormais de l'intervention en faveur de la cohésion sociale un enjeu stratégique, occupant une place de plus en plus centrale dans le projet municipal.

L'urbanisme est l'une des clefs de l'expansion économique des villes et des enjeux de la mixité sociale. Cependant, la ville de Dole a vu se creuser un écart entre ses quartiers les plus aisés et ceux cumulant les difficultés (même si les situations de pauvreté se diffusent sur tout le territoire). Les Mesnils Pasteur sont devenus une véritable préoccupation, généralement, pour la persistance du chômage et le développement de la précarité, qui constituent une donnée incontournable de la vie locale, contribuant à l'effritement du lien social.

Dès lors, une intervention volontariste en matière de cohésion sociale est indispensable et nécessaire. L'articulation entre le développement économique local, le développement urbain et la préservation de la cohésion sociale doit maintenant se poursuivre.

Le contrat de ville des Mesnils Pasteur vise ainsi à recréer du lien social et de la citoyenneté sur le quartier, par le développement de projets collectifs locaux mais aussi avec le reste du territoire Dolois, en lien avec les autres habitants de la ville, avec l'objectif commun de faire coïncider la question du « *vivre ensemble* » avec celle du « *faire ensemble* ».

La Présidente du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	Pour le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole	Pour l'Etat, M. le Préfet du Jura
Marie-Guite DUFAY	Jean Pascal FICHERE	Richard VIGNON